

2024/78

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 16 Novembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-219711348-20241126-2024-del-11-08-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 18

Absents excusés : 09

Absents : 02

Procurations : 06

Sens du Vote

Pour : 24

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 08
Date de transmission
en préfecture :
26 NOV. 2024

Par suite d'une convocation en date du 07 novembre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Samedi 16 Novembre à 09h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernand BOULON, Daniel CANGO, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Louis-Jules DARES, Sonia JEREMIE-CAMALET, Ketty LANCIEN, Nicolas BRESLAU, Luigi LANCASTRE, Gaston GERAN, Jennifer LINON.

Absents excusés : Cindy DARMIN, Christopher GERAN, Yvon TOI-OTTO, Gérard RAMASSAMY, Véronique GOMBAULD, Virginie GUILLAUME, Anne-Marie CANGO, Aline TOI, Pierrot TAURUS.

Absents : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Cindy DARMIN donne procuration à Amour GABALI, Christopher GERAN donne procuration à Nicolas BRESLAU, Yvon TOI OTTO donne procuration à Frédéric OTTO, Gérard RAMASSAMY donne procuration à Ernand BOULON, Anne-Marie CANGO donne procuration à Daniel CANGO, Aline TOI donne procuration à Gaston GERAN.

Secrétaire de séance : Albert AIRA

Subvention exceptionnelle à accorder à la JSVH

Monsieur le Maire expose :

La Jeunesse Sportive de Vieux-Habitants (JSVH) dans sa démarche de restructuration et de redynamisation du club, envisage de faire l'acquisition d'un minibus 100% électrique.

A ce titre, Madame la présidente sollicite un partenariat de la collectivité pour aider le club à financer le projet chiffré à 46 490,00 € dont 50% de cette somme sont prises en charge par la Fédération Française de Football.

Considérant le rôle prépondérant que joue cette association dans l'initiation et la pratique du Football au sein de notre territoire,

Considérant aussi l'importance du poste « déplacement » dans le budget des clubs en général et en particulier les clubs de Football,

Monsieur le Maire propose d'octroyer la somme 6 000,00 € à la JSVH.

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : D'octroyer la somme de 6 000,00 € à la JSVH comme participation communale à l'acquisition du minibus 100% électrique d'un coût global chiffré à 46 490,00 € TTC.

Article 2 : D'imputer cette somme sur le budget de l'exercice en cours.

Article 3 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région et à Mme la Comptable publique.

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le **27 NOV. 2024**



Pour expédition conforme
Le Maire

Jules OTTO